

Présentes sur 426 km² du territoire cantonal, couvrant près des 60 % de la population, soit près de 480 000 habitants, les Polices communales vaudoises participent à la sécurité publique du Canton avec un effectif de quelque 1000 policières et policiers et inspectrices et inspecteurs. Leurs 9 corps sont présents dans la capitale (Police municipale de Lausanne) et au sein de 8 régions: Nyon, Morges, Nord vaudois, Ouest lausannois, Est lausannois, Lavaux, Riviera et Chablais vaudois.

Le principal objectif de ce programme tient dans une réflexion axée sur le bien-être des citoyennes et citoyens, grâce à la sécurité de proximité construite par leur action depuis le siècle dernier. Il vise aussi à dessiner leur avenir dans le cadre de la Police coordonnée en partenariat avec la Police cantonale vaudoise. La pandémie a joué un rôle d'accélérateur dans les relations entre Polices vaudoises, favorisant une collaboration nouvelle, renforcée dès l'année 2020, permettant de développer et améliorer les modèles existant jusqu'alors.

Condition cadre

Le financement de la police ou « Comment réformer la facture policière »

Née de l'OPV (Organisation policière vaudoise) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, la répartition de la facture policière, incluant un effet péréquatif sur son calcul, n'est plus défendable. L'accroissement de la population urbaine, les disparités fiscales entre communes, et l'évolution de la société en général plaident en faveur d'une redéfinition de la répartition des charges de la sécurité publique. Cela a été constaté en lien avec la facture de la cohésion sociale et implique sans nul doute également une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Les questions financières entre Canton et communes, dont la facture policière, sont au cœur des débats de ces dernières années. Les PolCom en dépendent par conséquent directement, sachant que toute décision à cet égard ne relève pas que de leur compétence, mais bien aussi de celles de leurs Autorités, du Conseil d'État et du Grand Conseil vaudois.

Ce vaste chantier est en cours. Le présent programme de législature en fait abstraction pour l'heure afin de favoriser, au-delà de considérations purement financières, la vision de la police de demain.



Polices communales vaudoises

Programme de législature
2021-2026



Polices
communales
vaudoises

Rue du Valentin 12 | 1400 Yverdon-les-Bains | www.polcom-vd.ch

Trois lignes directrices pour un programme de législature 2021 - 2026

Il vise à donner une orientation et des conditions cadres aux Polices communales vaudoises (PolCom) afin de répondre aux besoins actuels de la population, d'assurer sa sécurité et d'apporter l'aide nécessaire aux victimes. Il n'a pas pour but de prioriser l'action policière.

1 Être acteur des évolutions du monde sécuritaire

Être acteur implique de se définir comme moteur du changement, d'être force de propositions et non pas de subir les événements, ni les propositions « ficelées et non négociables ». Ce rôle confère une certaine indépendance de par la capacité de réfléchir, de proposer des solutions et d'agir en conséquence à tous les niveaux. La volonté de faire évoluer le système signifie faire preuve d'engagement, d'être acteur du changement, faire des choix – et par la force des choses – accepter les compromis négociés pour avancer.

Les axes de développement doivent reposer sur les points suivants:

- 1.1 Suivre les évolutions du contexte politico-socio-économique et aligner les besoins sécuritaires pour y apporter une réponse adéquate.
- 1.2 Adopter une stratégie de partenariat et de collaboration PolCom – PolCant ainsi que PolCom – PolCom.
- 1.3 Maintenir un ancrage régional propre aux spécificités, notamment urbaines, et plus-values reconnues des prestations de proximité.
- 1.4 Partout où c'est déjà le cas, et dans les régions où ce modèle venait à être développé, prendre en compte les spécificités des collaborations transversales des services sécuritaires au sens large.

2 Des synergies pour plus d'efficacité et d'efficacités

Une approche cloisonnée de l'activité policière ne peut que conduire à un déficit d'efficacité et une perte d'efficacité. Œuvrer d'une façon commune (ou équilibrée) et collaborative renforce la qualité du service rendu à la population dans la mesure où elle garantit une capacité d'action plus grande, ainsi que l'amélioration mutuelle des pratiques.

Les axes de développement doivent reposer sur les points suivants:

- 2.1 Adopter une politique d'ouverture afin de garantir le niveau des prestations par la mise en commun des informations et des ressources propres à apporter des réponses efficaces et efficaces sur l'ensemble du territoire, par exemple dans le domaine des systèmes d'information.
- 2.2 Collaborer conventionnellement avec la Police cantonale, et entre les diverses PolCom, afin de répondre aux besoins sécuritaires et organisationnels.
- 2.3 Instaurer un climat de confiance réciproque avec la Police cantonale et entre les PolCom.
- 2.4 Être partie prenante en participant à l'État-Major de conduite et à la Direction opérationnelle (DO), laquelle regroupe les commandants des Polices communales et de la Police cantonale.
- 2.5 Mettre en place le pendant politique de la DO, avec une vision stratégique d'avenir, en lien avec le Conseil cantonal de Sécurité (CCS).

3 Intérêts particuliers et généraux sont des intérêts partagés

La gouvernance tripartite propre à l'OPV (PolCant, PolCom, PML) implique respect et reconnaissance mutuels entre ses acteurs, confiance et ouverture réciproques. Elle ne peut être efficace qu'en adoptant une position commune, anticipatoire, axée sur la recherche de solutions issues de négociations.

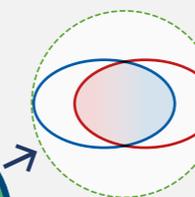
L'action policière contribue au bien-être des habitant-e-s et à la préservation du patrimoine. La combinaison et la convergence des intérêts, plutôt que leur mise en concurrence, améliorent la qualité du service rendu à la population. La réelle force du dispositif cantonal doit reposer sur un ancrage régional fort. Partenariat et collaboration doivent être au service de cette volonté.

Les axes de développement doivent reposer sur les points suivants:

- 3.1 Construire une relation de confiance et contribuer à l'effort commun tout en garantissant ensemble les prestations sécuritaires.
- 3.2 Faire évoluer le modèle pour renforcer l'ancrage régional dans le respect des compétences spécifiques.
- 3.3 Garantir, aux régions qui le proposent, une gouvernance qui peut respecter la transversalité des services sécuritaires, pour le bien de la population.

En guise de conclusion ...

Favoriser l'évolution des polices vaudoises, sur un mode « gagnant-gagnant », est le leitmotiv de ce nouveau programme. Répondre aux attentes de la population de demain est le fil rouge qui guide l'action policière d'aujourd'hui. Avec le concours de toutes et tous.



Depuis 2012, le mode opératoire des « rouges et des bleus » a suivi des itinéraires parallèles sans réelle interaction. La nouvelle Police coordonnée propose deux cellules toujours indépendantes, mais se recoupant et interagissant entre elles au sein d'un cadre dédié à l'évolution des polices vaudoises.